

## **Postulat Pierre-Yves Rapaz et consorts - Le canton solidaire des viticulteurs**

### *Développement*

Nous demandons au Conseil d'Etat l'étude de l'ajout d'une ligne au budget de l'Etat — au sens de l'article 36 al. 1 let d LV (loi sur la viticulture vaudoise) — afin de subventionner, à part égale avec les viticulteurs, la promotion des vins vaudois.

### *Développement*

Les producteurs de vin devront désormais payer une taxe supplémentaire afin d'avoir de plus grandes ressources pour la promotion des vins vaudois.

La contribution totale de tous les viticulteurs tournerait autour des 3 millions de francs par an. Nous trouvons que le canton, à l'instar de ce que vient de décider le canton du Valais, pourrait faire de même et participer à la promotion des vins vaudois par un montant égal à ce que fait la profession. Cela serait un signe favorable pour l'ensemble de la profession.

Par ailleurs, nous serions ravis que le Conseil d'Etat nous livre un rapport sur ce qui se fait déjà dans le canton de Vaud pour les vigneron.

*Souhaite développer.*

Bex, le 15 mars 2011.

(Signé) *Pierre-Yves Rapaz et 26 cosignataires*

**M. Pierre-Yves Rapaz** : — Je déclare mes intérêts : je suis viticulteur et agriculteur, président de la Société coopérative et vinicole de Bex et membre de la Confrérie du Guillon. Vous avez probablement vu que le Conseil d'Etat a décidé, par voie de règlement sur préavis de l'interprofession des vins vaudois, d'augmenter les taxes obligatoires pour les vigneron propriétaires ; cela représente, pour les propriétaires et les encaveurs, un doublement des cotisations obligatoires : de 1,5 million, elles vont passer à plus de 3 millions par année, pour assurer la défense professionnelle des crus vaudois.

Ces mêmes vigneron ont déjà engagé plus de 1,5 million sur leur compte pour étudier les différents terroirs vaudois et les mettre en valeur dans notre magnifique canton. La surface vaudoise et ses plus de 3800 ha représente 26% de la surface suisse. Comparativement, le Valais en représente 35%. La filière viticole vaudoise représente environ 400 millions de chiffre d'affaires, soit plus de 1% du revenu cantonal. C'est donc un point important de notre économie vaudoise, que nous souhaiterions voir soutenu plus intensément par le Conseil d'Etat, comme le permet l'article 36 de la loi sur la viticulture où, à la lettre d), on dit que l'Etat de Vaud peut soutenir l'Office des vins vaudois via une ligne budgétaire. La lettre a) de ce même article parle des taxes pour les propriétaires, qui ont été doublées dès cette année, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Le Valais, canton voisin qui représente plus de 35% de la surface viticole suisse, a décidé tout récemment de donner 1 franc de manne de l'Etat pour 1 franc investi par les propriétaires vigneron dans la promotion des vins valaisans. Notre souhait est d'avoir un rapport du Conseil d'Etat pour savoir ce qui se fait déjà dans le canton de Vaud comme aide et soutien à la viticulture vaudoise et à la promotion de ses vins dans l'ensemble de la Suisse, plus spécialement outre-Sarine, où ils n'ont pas le bénéfice de notre lac pour obtenir des crus aussi remarquables que les nôtres. Nous souhaitons surtout savoir s'il y a une possibilité que le

Conseil d'Etat adopte, pour quelques années, le même principe qu'en Valais, ou en tout cas attribue une part non négligeable. Nous rappelons juste, pour que le Conseil d'Etat ne nous fasse pas un effet d'annonce, qu'il fait déjà de gros efforts via le Fonds viticole d'aide sur les risques non assurables ; certes, nous ne contestons pas que ces efforts sont importants mais, comme cela avait déjà été dit en commission, quand l'Etat a voulu « rapatrier », ce fonds viticole a été exclusivement payé par la profession, et cet argent doit bénéficier à la viticulture, car ce sont les viticulteurs qui ont cotisé. En conclusion, je vous dirai qu'il faut régulièrement boire vaudois ; c'est bon pour votre santé et pour l'économie vitivinicole vaudoise. Rendez-vous peut-être à l'apéritif.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Michel Favez** : — Tout en remerciant M. Rapaz pour son invitation à l'apéritif, je pense que ce sujet est assez important pour mériter un passage en commission. Peut-être que beaucoup de renseignements pourront déjà être donnés par le Conseil d'Etat à ce moment. Je vous encourage à soutenir ma proposition pour qu'au moins on ait la possibilité de discuter de ce postulat en commission, auquel je ne suis pas du tout opposé.

**M<sup>me</sup> Susanne Jungclaus Delarze** : — Contrairement à M. Favez, j'estime que la discussion en commission serait trop technique et que nous ne sommes pas qualifiés pour agir à ce niveau-là. Je défendrai le renvoi direct au Conseil d'Etat, et je vous recommande de le faire aussi.

**M<sup>me</sup> Alessandra Silauri** : — Comme vous le savez peut-être, je m'occupe justement de la promotion des produits agricoles à l'Office fédéral de l'agriculture. Pas seulement de la promotion du vin, mais également de la promotion des fromages en Suisse et à l'étranger. Pour la promotion du vin, monsieur Rapaz, il y a déjà 5 millions mis à disposition par la Confédération, qui ne sont malheureusement pas toujours utilisés. Vu que la loi demande que cela soit une aide subsidiaire et que la profession contribue à hauteur de 50% pour cette promotion, je ne pense pas que votre idée soit la meilleure, même si elle part d'une bonne intention. Comme mon collègue Jean-Michel Favez, je demande le renvoi en commission pour examiner d'abord la pertinence de ce postulat.

**M. Philippe Randin** : — Ce postulat mérite en tout cas d'être étudié ; c'est une très bonne question. Je demande le renvoi en commission. Je tiens tout de même à signaler à M. Rapaz que j'aurais aimé qu'il ait toujours la même cohérence vis-à-vis d'autres secteurs de notre canton alors que, la plupart du temps, il se fait le fossoyeur de l'Etat. Ici, il demande impérativement son aide. J'aimerais que, de temps en temps, il soit cohérent. Personnellement, je suis d'avis qu'il faut soutenir l'agriculture, ainsi que la viticulture.

**M. Jean-Michel Favez** : — Je m'étonne de l'argument donné par M<sup>me</sup> Jungclaus Delarze, qui dit que le sujet est trop technique pour que les députés puissent s'en saisir dans une commission. Le postulant demande l'ajout au budget de l'Etat d'une ligne afin de subventionner la promotion des vins vaudois à part égale avec les viticulteurs. Il y a non seulement un élément technique mais également un élément politique là-dedans. Cela mérite vraiment qu'une commission se penche sur cet objet.

La discussion est close.

**La présidente** rappelle que l'auteur ayant demandé le renvoi direct au Conseil d'Etat et certains députés le renvoi en commission, le plénum doit décider du cheminement du postulat.

**Le renvoi en commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 63 voix contre 50 sans abstention.**